

ACTUALITÉ  
COVID-19

Formation  
sur le geste  
vaccinal

- Domaine : Métiers de la Santé
- Statut de la formation : ouverte

# Vaccination des personnes majeures par le pharmacien d'officine

université  
PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE  
PHARMACIE

N° 99A2  
odpc  
Organisme enregistré par l'Agence nationale de l'Éducation Professionnelle  
Retrouvez toute l'offre de DPC sur [www.odpc.fr](http://www.odpc.fr)

Référence de l'action DPC : 99A22100010





## Présentation

### CONTEXTE

Le Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, vient de paraître pour accélérer la vaccination des personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, les pharmaciens sont désormais autorisés à vacciner contre la COVID-19. A cela s'ajoute le Décret du 26 mars 2021 qui autorise d'autres professionnels à administrer des vaccins contre la COVID-19.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Former les pharmaciens d'officine à l'administration de la vaccination contre la grippe saisonnière et la COVID-19 aux personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur**, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine.

- **Former les professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19** suite au Décret du 26 mars 2021.

## Formatrices

**PR AUDREY ESCLATINE**, Professeur d'Université (virologie, infectiologie, vaccination)

**DR SÉVERINE PÉCHINÉ**, Maître de conférences en bactériologie (bactériologie, vaccination)

Accompagnées par deux infirmières pour les ateliers pratiques.

## Publics concernés

- **PHARMACIENS D'OFFICINE** (titulaires et adjoints)
- **AUTRES PROFESSIONNELS HABILITÉS À VACCINER CONTRE LA COVID-19** suite au décret du 26 mars 2021 (pharmaciens hospitaliers, vétérinaires, dentistes...)

## Dates

**À VENIR**

## Lieu

Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay  
5, rue Jean-Baptiste Clément  
92290 CHATENAY-MALABRY  
Standard : 01 46 83 53 00

# Programme



## APPORTS THÉORIQUES EN E-LEARNING (3 HEURES) :

- Rappels sur les vaccinations pouvant être pratiquées par les pharmaciens d'officine : grippe saisonnière et COVID-19
- Communication dans le cadre de la vaccination par le pharmacien
- Organiser la vaccination en pharmacie
- Accueil de la personne et administration du vaccin
- Accueil et vérifications



## ATELIERS PRATIQUES EN PRÉSENTIEL (3 HEURES) :

- Administration des vaccins.
- À la fin du module, les pharmaciens seront capables de :
- Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer les vaccins
  - Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, friction au soluté hydro-alcoolique, désinfection cutanée, etc)
  - Pratiquer les vaccinations par voie intramusculaire ou sous-cutanée (outils de simulation : épaules artificielles, pratique sous contrôle d'une infirmière)



## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

### LES ⊕ DE LA FORMATION

- Formation théorique et pratique, délivrée par des expertes de la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay et des infirmières sur le geste vaccinal.

- Délivrance de l'attestation de formation permettant aux pharmaciens d'administrer des vaccins conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 et aux autres professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19 conformément au Décret du 26 mars 2021.

Nombre minimum d'inscrits à suivre la formation : 5

## Format

### FORMAT MIXTE

#### DURÉE DE FORMATION :

- 3 heures en e-learning (apports théoriques)
- 3 heures en présentiel (ateliers pratiques)

Formation DPC permettant aux pharmaciens d'officine de remplir leur obligation triennale de « Développement Professionnel Continu » et de réaliser la vaccination contre la COVID-19 et la grippe saisonnière.



## Candidature et inscription

- **TITULAIRES** : possibilité de financement par l'ANDPC (maximum 252,86€) et règlement individuel par chèque de 47,16€
- **ADJOINTS ET AUTRES PROFESSIONNELS HABILITÉS À VACCINER CONTRE LA COVID-19 SUITE AU DÉCRET DU 26 MARS 2021** : règlement par chèque de 300€ puis éventuel remboursement par votre OPCO



**Bulletin d'inscription en ligne à compléter et à nous renvoyer par mail à :**  
[dpc.sante@universite-paris-saclay.fr](mailto:dpc.sante@universite-paris-saclay.fr)